GAZETTE MEDICALE





Rédacteurs-Propriétaires:

DR .A. DAGENAIS, Licenció du Collége des Médecins et Chirurgions du Bas-Canada, Médecin du Dispensaire de la Providence.

ABONNEMENT:

DE. LEMIRE. Licencié du Collége des Médecins et Chirurgions du B. O., Médecin des Dispensaires des Damos Grisos

ot do la Providence.

Invariablement payable d'avance.

VOL. 1

MONTRÉAL, DECEMBRE 1865.

No. 5

asile des alienes.

Nos confrères du "Canada Medical Journal" ont entrepris une lutte en faveur de l'établissement d'un asile d'aliénés en cette ville, que nous croyons très juste et dont la nécessité nous semble incontestable. Dans un des derniers numéros, l'amertume semble se glisser dans la discussion, si nous en jugeons d'après une lettre d'un des propriétaires de l'asile de Beauport, qui inviterait les Editeurs du Journal, afin de se mieux renseigner de se rendre a Québec, de visiter l'établissement et qu'alors leurs opinions pourraient peut-être se modifier relativement à cette institution. Nous n'avons rien a demêler dans cette discussion, aussi nous ne voulons nullement intervenir. Ne connaissant pas plus l'asile de Beauport que ses propriétaires nous ne pouvons nous prononcer sur les accusations portées par le Journal et contredites par le Dr. Douglass. Cependant au point de vue de la nécessité d'ue pareille institution à Montréal, pour ce district, nous croyons devoir ajouter notre voix à celle de nos confrères et réclamer pour cette partie de la Province, ce qu'elle a droit d'attendre pour le bien-être et la protection de ses habitants. Il en est d'une société comme d'une famille, l'une et l'autre sont soumises à des infirmités pour lesquelles le chef doit chercher du soulagement, si elles existent, ou plutôt à les éviter s'il est possible. Il nous semble, que la

plus grande infirmité humaine, la plus grande maladie sociale, c'est bien la folie, puis qu'elle précipite l'homme du haut du piédestal sur lequel Dieu l'a posé en le créant roi de la création, au dernier échelon social, voire même animal, puisqu'il perd jusqu'à la conscience de ses besoins et de ses souffrances. Qui n'a pas vu de ces êtres que la raison a désertés, où l'expression du visage s'animalise pour ainsi-dire, par l'absence de cette étincelle que Dieu a placée dans chaque homme en le créant à son image; tant il est vrai que la raison fait l'homme. Qui n'a pas levé les épaules de pitié en voyant ces malheureux que l'intelligence avait élévés au premier rang et qu'une malheureuse passion a consumée, trainer misérablement une existence qui, presque toujours, a pour couronnement le suicide. Heureux encore si avant de se détruire, ils ne fassent quelques victimes de leur démence. Bien souvent nous lisons dans les journaux que des individus atteints d'aliénation mentale ont été homicides il n'y a pas bien longtemps encore, un malheureux idiot de St. Damase assommait sa mère à coup de hache.

Eh bien? Est-ce là la protection que le public et ces malheureux ont droit d'attendre de la société? Est-ce en exposant une mère à devenir victime des soins qu'elle donne à son fils idiot que cette société fait son devoir? Certainement non. Qu'il soit impos sible de prévenir sous de certaines circons-